



Visite d'exploitation à:

.....
.....
.....

Confirmation pour visiteurs avant l'entrée dans l'exploitation

Le Service sanitaire porcin suisse (SUISAG SSP) autorise l'accès aux visiteurs dans une porcherie uniquement

- s'ils ont séjourné depuis au moins 48 heures en Suisse et n'ont pas eu de contact avec des porcs

Chaque visiteur doit confirmer cela ci-dessous individuellement et par écrit.

Visite d'exploitation

Date: Heure:

Par ma signature, je certifie que je remplis les restrictions suscitées.

	Nom en caractère d'imprimerie	Date	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			